

Bordereau de signature

DEC2017_0030



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR FINANCES

REF : APB/CH

DEC2017_030

DECISION

OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE DU PATRIMOINE A EFFET DU 1^{ER} MARS 2017

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

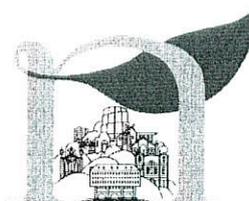
VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les prestations proposées par le Service du Patrimoine, visant à la valorisation du patrimoine de la Ville de Noisiel,

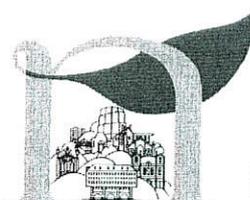
CONSIDERANT qu'il convient d'en fixer la nouvelle tarification,

DECIDE

ARTICLE 1 : A effet du 1^{er} mars 2017, les tarifs des prestations du Service du Patrimoine sont fixés comme suit :



Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Circuit de visite groupe 1h30	
Usager non professionnel	100,00
Usager professionnel (prestataire tourisme-culture)	85,00
Circuit de visite groupe 2h30	
Usager non professionnel	130,00
Usager professionnel (prestataire tourisme-culture)	110,00
Circuit de visite groupe en anglais 1h30	
Usager non professionnel	120,00
Usager professionnel (prestataire tourisme-culture)	100,00
Circuit de visite groupe en anglais 2h30	
Usager non professionnel	150,00
Usager professionnel (prestataire tourisme-culture)	130,00
Circuit de visite groupe site Nestlé	110,00
Circuit de visite groupe site Nestlé en anglais	130,00
Balade contée 1h30 groupe	110,00
Circuit de visite pour individuels plein tarif	7,00
Circuit de visite pour individuels plein tarif site Nestlé	8,00
Circuit de visite pour individuels tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	5,00
Activité événementielle spécifique (croisière, conférence, visite, atelier...)	1,00
Journée événementielle tarif plein	15,00
Journée événementielle tarif enfant	10,00
Conférence plein tarif	6,00
Conférence tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	4,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 1h30	90,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 2h00	120,00
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs plein tarif	70,00



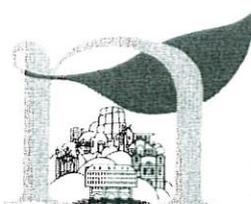
VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ **0030**
portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 1^{er} mars 2017

Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	35,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Atelier pédagogique tous niveaux	90,00
Atelier pédagogique tous niveaux tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Duo découverte pédagogique (visite + atelier OU visite + visite) tarif plein	150,00
Duo découverte pédagogique (visite + atelier OU visite + visite) tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	75,00
Indemnité de retard (taux horaire)	30,00
Atelier pédagogique hors temps scolaire tarif individuel	5,00
Livre « Noisiel et ses environs »	19,00
Livre « Chocolat Menier »	48,00
Livre « Noisiel : hier, aujourd'hui, demain »	24,90
Monographie collection « les carnets du patrimoine »	3,00
Livre Guide Gallimard « les patrimoine de France »	35,00
Monographie collection « les carnets du patrimoine » hors-série	5,00
DVD « L'histoire fondante du chocolat Menier »	13,00
Cartes postales	0,70
Marque- pages	1,00
Poster/affiche	5,00
Photocopie format A4	0,18
Photocopie format A3	0,36

3

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 20/02/2017

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N° 2017_ **0030**
portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 1^{er} mars 2017

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 FEV. 2017

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
le 3^{ème} Maire-Adjoint



Gérard SANCHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 20 FEV. 2017

Affiché le 20 FEV. 2017

Notifié le

Publié le 20 FEV. 2017

